Comité bourgeois
pour des multinationales
responsables

Voilà pourquoi nous soutenons l'initiative

Protéger la bonne réputation de la Suisse

La plupart des entreprises suisses ont des pratiques d'affaires respectueuses. Or des multinationales comme Glencore se permettent d'empoisonner l'air, d'expulser des populations et de détruire des régions entières. En fin de compte, c'est la réputation de l'économie suisse qui est en jeu. Grâce à l'initiative, toutes les multinationales devront respecter les droits humains et les standards environnementaux, et ce, à l'échelle mondiale.

Liberté et responsabilité vont de pair

La Suisse doit sa richesse à un ordre économique libre. Cet ordre économique nécessite un cadre juridique clair de la part de l'État. L'initiative se base sur la réflexion libérale suivante : la liberté économique exige que les multinationales respectent certaines règles élémentaires.

Le respect dans les affaires est une valeur suisse

Le succès des entreprises suisses est dû à leurs produits et services innovants. La qualité est la marque de fabrique de la Suisse. Elle va de pair avec une gestion préventive des risques. C'est pourquoi la plupart des directions d'entreprises suisses trouvent normal d'agir pour éviter dans leurs affaires les violations des droits humains et la destruction de l'environnement.

Tenir le cap sur le plan international

Il règne aujourd'hui un consensus sur le plan international selon lequel les multinationales actives dans le monde entier assument une responsabilité envers l'être humain et l'environnement. De nombreuses entreprises se sont déjà engagées volontairement à respecter les droits humains et les standards environnementaux minimaux. L'initiative ne vise pas d'autre but que de rendre ces valeurs obligatoires pour la Suisse.

Réglementation souple sans bureaucratie

L'initiative ne limite en rien l'activité économique. Les multinationales doivent analyser les risques et, si nécessaire, prendre des mesures. Elles doivent rendre des comptes à propos des dommages dont elles sont responsables, afin que les standards minimaux exigés soient respectés de tous. La charge de la preuve et les coûts incombent à la partie plaignante.